Image not found or type unknown

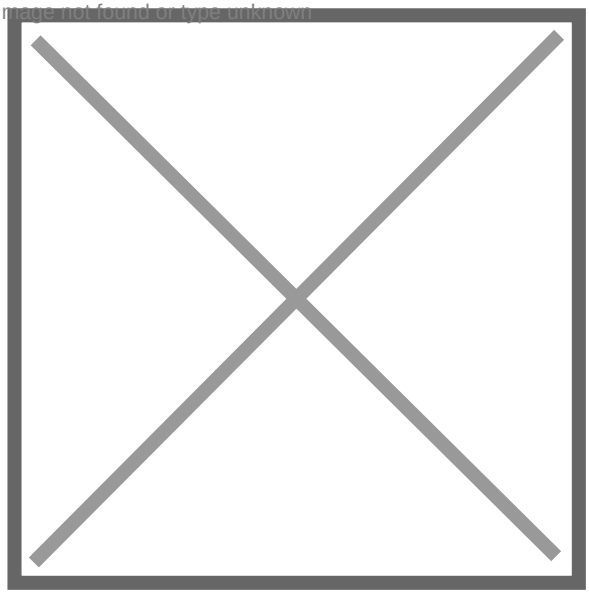

Obligation d'entretient de chaudière dans une location

Par **Manu**, le **14/09/2011** à **12:17**

Bonjour,

Nous déménageons de notre location gérée par Desport , la chaudière a été changée en début d'année , donc à moins d'un an .

Desport nous demande pour le départ de faire un entretient à notre charge de cette chaudière (alors qu'elle à moins d'un an)

Y-a-t-il alors obligation de le faire ? si oui , sur quel texte de loi se réfèrent-ils ?
et si non aussi ?

Merci d'avance

Cdt

Manu

Par **cocotte1003**, le **14/09/2011** à **12:39**

Bonjour, l'entretien de la chaudiere doit etre fait une fois par an, puisque l'année n'est pas écoulé le bailleur est en droit de vous demandez les frais au prorata de la période des mois de votre utilisation, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés